Image not found or type unknown

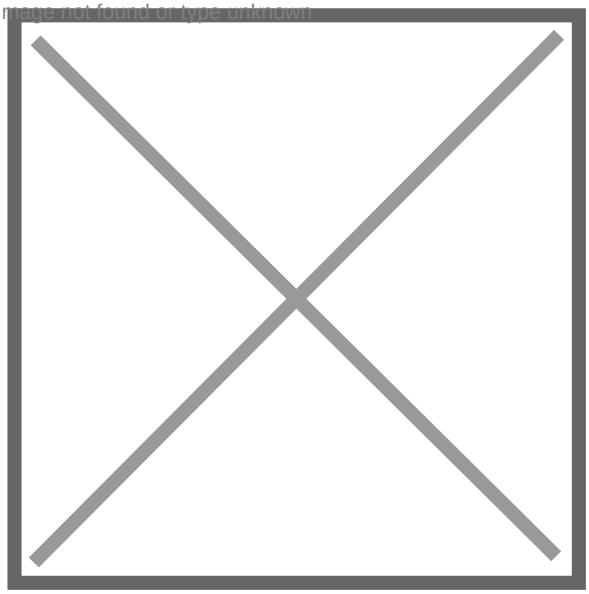

Difference surface habitable entre compromis et mesure

Par **matt1978**, le **26/06/2015** à **13:51**

Bonjour,

J'achete une maison individuel par une agence qui a mis sur l'annonce, que celle ci fesait 150m2, nous signons le compromis (mai 2015) et dessus est stipulé que la "surface a usage d'habitation est de 150m2, cuisne, salon...."

Apres une visite fin juin pour prendre toute les cotes pour de futur travaux, nous nous aprecevons que la maison ne fait que 135m2

Nous demandons des explications a l'agence , et celle ci nous dit que il n'y a aucune obligation de surface sur une maison (sachant que sur le compromis la surface est marquée) et avec ces explication , ils nous renvoient les plans envoyé a la mairie lors de la construction et la il est marque 139,5m2 sachant qu'il y a dessus une erreur de cotes sur une chambre de 5m2 dont un total de 135m2

Je voudrais savoir si juridiquement il y a moyen de faire quelques chose car nous avons demande au notaire , mais pour eux ce n'est pas possible

Merci d'avance pour vos réponses
Cordialement

Par **Tisuisse**, le **27/06/2015** à **08:40**

Bonjour,

Avez-vous eu, en main, le "dossier diagnostiques" ? si oui, la surface "habitable" doit y être mentionnée.

Par **matt1978**, le **27/06/2015** à **09:06**

Merci de votre reponse, mais il n'y a pas de prix au m2 juste ecrit que la surface a usage d'habitation est de 150m2 suivi de toute les pieces de la maison

Par **matt1978**, le **27/06/2015** à **09:08**

Dans le diagnotisque , il est stipulé seulemtn 122m2 mais on avait constate deja que le professionnel avez oublié des pieces, donc on a pas ete plus loin

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés